



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2017 à 19 h 00 à la Mairie**

Mairie de Puy Sanières

L'an deux mil dix-sept, le 17 mai, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Valérie ROSSI, Maire de la commune.

Présents : ARNOUX Frédéric, GROSJEAN-BRUNNER Agnès, GANDELLI Patrick, GUILLON-CURIEN Christine, LAGIER Gabriel, MARAVAL Michel, PARIS Bruno, ROSSI Valérie, YARIC Christelle.

Excusés, absents : GARIN Sylvestre, MOURET René (pouvoir à Valérie Rossi)

Secrétaire de séance : CURIEN-GUILLON Christine

Ordre du jour :

- 1) Convention avec le SMADESEP : organisation « Faîtes du Lac »
- 2) Demande de subvention dans le cadre de la réserve cantonale pour financement spectacle pyrotechnique
- 3) Demande subvention dans le cadre des travaux de régénération du Mélézin dans la forêt communale
- 4) Contrat de bail concernant des parcelles communales viticoles avec un particulier
- 5) Subvention communale amicale pompiers et anciens combattants
- 6) Avenant convention mutualisation site Web avec Pays Sud
- 7) Convention application de la charte Parc des Ecrins
- 8) Questions diverses

Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux du 6 et 18 avril 2017

Adoptés à l'unanimité

- **Convention avec le SMADESEP : organisation « Faîtes du Lac » et demande de subvention dans le cadre de la réserve cantonale pour le financement du spectacle pyrotechnique**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention proposée par le SMADESEP dans le cadre de l'évènement « Faîtes du Lac » organisé tous les ans dans une commune différente et adhérente à ce syndicat. Cette année les communes retenues sont Puy Sanières et Embrun. Elle fait part de la demande de participation financière pour Puy Sanières de 5 000 € pour le spectacle pyrotechnique.

Au vu du rayonnement départemental de cette manifestation et des faibles ressources de la commune il convient de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la réserve cantonale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve la convention de partenariat proposée par le SMADESEP

Décide d'effectuer une demande d'aide financière au Conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

<i>Contribution demandée</i>	<i>5 000 €</i>
<i>Subvention réserve cantonale</i>	<i>2 500 €</i>
<i>Autofinancement</i>	<i>2 500 €</i>

Autorise Mme Le Maire à signer la convention avec le SMADESEP et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

- **Demande subvention dans le cadre des travaux de régénération du Mélézin dans la forêt communale**

Frédéric Arnoux donne connaissance au Conseil Municipal du projet suivant :

Travaux de régénération du mélézin en forêt communale de Puy Sanières - plantation de 3 parquets après coupe

Quantité : 2,50 ha

Localisation : parcelles forestières n° 4, 5, 6

Coût prévisionnel global hors taxes (T.V.A. en sus) : 32 180 €

Durée des travaux : un an(s).

Le Conseil Municipal

Approuve le projet qui lui a été présenté ;

Sollicite l'attribution d'aides publiques auprès de la Région et du Département, au taux le plus élevé possible pour la réalisation de l'opération ci-dessus (taux maximum autorisé de 80% d'aides publiques suivant conditions) ;

S'engage à financer au maximum 30 % de la part des dépenses totales des travaux

S'engage à réaliser l'opération suivant l'échéancier prévu au projet

Certifie que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet ;

Certifie que les parcelles cadastrales sur lesquelles les travaux ont lieu relèvent du Régime Forestier et sont propriétés communales, désigne l'Office National des Forêts comme assistant technique à donneur d'ordre et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

- **Contrat de bail concernant des parcelles communales viticoles avec un particulier**

Suite à la demande d'un viticulteur concernant un bail de location des terres viticoles communales un accord de principe avait déjà été donné par le Conseil Municipal. Il reste, pour concrétiser ce projet, à établir un contrat de bail.

Le Conseil Municipal opte pour une location de 18 ans, renouvelable tous les 9 ans par tacite reconduction, il précise que la commune n'engagera aucune dépense sur ce projet (voirie, aménagement et autres) et qu'aucune construction ne sera autorisée. Il convient donc de préparer un contrat à présenter au demandeur et de fixer le montant du droit au bail en fonction de la classification des terres en partenariat avec le service des domaines.

Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à préparer ce contrat et à donner un accord de principe au demandeur sur l'établissement de ce dernier aux conditions fixées ci-dessus.

- **Subvention communale amicale pompiers et anciens combattants**

Au vu des demandes présentées le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

Amicale des Sapeurs- Pompiers	150 €
FNACA	75 €
Souvenir Français	75 €

- **Avenant convention mutualisation site Web avec Pays Sud**